

CHU de Nantes

Livret d'accueil

Unité SEVEL

Psychiatrie 1



1^e étage – bâtiment Pinel

85 rue Saint-Jacques – 44093 Nantes

Tél. 02 44 76 67 98

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Chef de pôle : Docteur DELAUNAY Vincent

Chef de service : Docteur ESPITALIER Marion

Médecins Psychiatre de l'unité de soins : Docteur BOUDOU Estelle
(Référente)

Docteur GALLOU Cécile, Docteur EYIKE Julien

Médecin généraliste de l'unité de soins : Docteur LERAY Delphine

Cadre supérieur de santé : Mme GRANGIENS Mathilde

Cadre de Santé : Mme VISONNEAU Leslie

Psychologue clinicienne : Mme RAYMOND Lydiane

Assistantes sociales : Mme GAUTIER Marie ; Mme CORCE GUENE Justina

Equipe paramédicale :

Infirmier(e)s ; Aides-soignantes

Infirmière de médiation thérapeutique

Agents des services hospitaliers qualifiés

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

<i>Le secrétariat</i>	<i>Le poste de soins</i>
☎ : 02 40 84 63 96	☎ : 02 44 76 67 98

La structure de soins qui vous accueille est une unité ouverte, intégrée au pôle de psychiatrie 1 du CHU de Nantes.

Elle dispose de 23 lits répartis en chambre à 1 lit, dont un accueil d'Hôpital de Jour « Colibri »

A votre arrivée dans l'unité, vous serez accueilli par l'équipe soignante. Une visite des locaux vous est proposée pour vous repérer.

L'ORGANISATION DES SOINS

Lors de l'entretien médical d'entrée avec le médecin et l'infirmier(e) référents (code couleur), des objectifs de soins en lien avec votre hospitalisation seront définis.

Des soins personnalisés et individualisés vous seront prescrits :

- ✓ Mise en place de traitements médicamenteux
- ✓ Entretiens pluri-professionnels.
- ✓ En plus des entretiens médicaux et infirmiers, l'équipe pluri-professionnelle fait une visite en chambre tous les lundis.
- ✓ Activités thérapeutiques :

En complément de votre traitement médicamenteux, l'équipe soignante peut vous prescrire de participer à des activités thérapeutiques.

Elles font partie des soins personnalisés qui vous sont dispensés. Ces activités, obligatoires, se déroulent en général en groupe.

Vous pouvez également rencontrer, au cours de votre hospitalisation, une psychologue et une assistante sociale si vous le souhaitez en fonction de votre situation.

L'ADMINISTRATION DU TRAITEMENT

Le médecin vous a prescrit un traitement en lien avec votre prise en charge médicale. Avant chaque repas, présentez-vous dans la salle de soins afin que votre traitement vous soit dispensé.

7h45 à 8h30	11h30 à 12h	18h15 à 19h	21h45 à 23h
matin	midi	soir	nuit

LA VIE DANS L'UNITE DE SOINS

VOTRE CHAMBRE

Après un inventaire de vos effets personnels, nous vous confions la clé de votre placard ainsi que le bracelet électronique pour la fermeture de votre porte de chambre. Il vous appartient de nous la rendre lors de vos permissions et à votre sortie.

Votre chambre est un espace personnel, la présence de d'autres patients, visiteurs n'est pas souhaitée.

Vous êtes accueilli dans un lieu de soin. Il vous est demandé de veiller à la propreté et au rangement de votre chambre.

Un service de pressing payant est à votre disposition tous les lundis matins. Le retour du linge propre a lieu le mercredi.

TEMPS EN CHAMBRE*

Ils sont obligatoires :

Le matin jusqu'à 7h30

L'après midi de 13h30 à 14h30

En fonction du contrat, ces horaires peuvent être modifiés.

VOS EFFETS PERSONNELS

Il est recommandé de remettre l'argent et les objets de valeur à votre entourage ou à la trésorerie de l'hôpital.

L'équipe soignante décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur que vous auriez gardés.

LES VISITES

Elles sont autorisées de 15h à 18 h 30 en dehors des soins, tels que les entretiens médicaux et infirmiers ou les activités thérapeutiques.

les visiteurs ne sont pas autorisés à se déplacer dans les lieux communs Une salle peut être mise à votre disposition par l'équipe infirmière.

Les visites des enfants de moins de 15 ans peuvent se faire par un accès spécifique.

LES SORTIES DE L'UNITE

Vous êtes hospitalisé à temps plein dans une unité ouverte, de 7h30 à 20h30. Cependant, pour favoriser les soins, la porte est fermée sur certains horaires.

Les sorties sont autorisées à l'intérieur de l'établissement (sauf contre-indication médicale)

Les sorties (dite de « permissions ») hors de l'établissement nécessitent un accord signé par vous-même et par le médecin dans un délai de 48h au préalable.

LA VIE EN COLLECTIVITE AU SEIN DU SERVICE

La vie en collectivité implique des règles permettant de garantir le respect et l'intégrité de chacun au sein de l'unité ainsi qu'une participation aux tâches communes.

LES HORAIRES DE REPAS

Les repas se prennent en commun en salle à manger. Ils doivent être pris à table dans leur totalité.

Vous êtes invités à participer à des tâches collectives.

Un goûter vous est proposé vers 16h et une tisane vers 21h30.

Les menus sont conçus par une diététicienne et adaptés à chaque patient. Les menus sont affichés à l'avance et vous avez la possibilité de les faire modifier selon vos préférences en le précisant au moins 48h avant aux soignants. Les échanges de nourriture et les denrées périssables ne sont pas autorisés.

7h45 à 8h30

Petit déjeuner

12h à 12h45

Déjeuner

19h à 19h45

Dîner

LES TEMPS LIBRES

En journée vous avez accès au sein de l'unité à une salle d'activités calmes, une salle de sport, des salons avec télévisions....

TEMPS DE RENCONTRE ENTRE SOIGNANTS ET SOIGNES

Une réunion entre les patients et les soignants est organisée chaque semaine. Ce temps d'échanges a lieu tous les mardis de 14h45 à 15h15. Votre présence est souhaitée. C'est un espace de parole autour de la vie en collectivité, l'organisation de l'unité.

LE TELEPHONE

Les communications téléphoniques dans l'unité doivent se faire dans la discrétion afin de ne pas perturber les personnes à proximité. Vous pouvez disposer d'un accès wifi payant.

Selon la loi Informatique et Libertés, il est interdit de prendre des photos, enregistrements vidéo ou audio au sein de l'unité.

ALCOOL, TOXIQUES ET OBJETS DANGEREUX

La consommation de boissons alcoolisées et de substances toxiques, CBD sont contre-indiquées dans le cadre des soins.

De même, nous vous demandons de ne pas introduire d'objets potentiellement dangereux.

Le respect de cette consigne pourra être vérifié en votre présence au cours du séjour.

COMMUNICATION AVEC VOS PROCHES

Afin de faciliter les échanges, nous vous conseillons de nommer une personne de confiance.

Cet interlocuteur privilégié pourra se faire le relai auprès des autres membres de votre entourage.

Il pourra entrer en contact avec l'équipe soignante en les appelant sous réserve du secret professionnel mais également selon vos souhaits.

Il pourra également prendre un rendez-vous avec le médecin ou l'interne référent en contactant le secrétariat du service de psychiatrie 1 entre 9h et 17 h au 02 40 84 63 96.

A VOTRE SORTIE, la date, les modalités de votre sortie et de votre suivi seront fixées avec le psychiatre de l'unité. Les sorties ont lieu le matin.

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis. Il est destiné à recueillir votre appréciation du séjour.

A tout moment, un bulletin situation peut vous être fourni par le service des admissions

Pour se rendre à l'unité Sevel

Par les transports en commun de l'agglomération nantaise :

Tramway - ligne 2 ou 3 arrêt Pirmil

Busway - ligne 4 arrêt Graineraie ou Bonne garde

Bus - lignes 36, 39, 42, ou 43 arrêt Saint-Jacques

En voiture : périphérique sud, porte de Vertou n°47 ou porte de Basse-Goulaine n°45. Si vous utilisez un GPS (latitude: 47.1965486 - longitude : -1.539049)

•Accès piéton :côté Loire ; rue Saint-Jacques ou rue Bonne-Garde

Unité Sevel, bâtiment Pinel au 1e étage

Plan d'accès



CHU de Nantes www.chu-nantes.fr

Centre hospitalier universitaire

5 allée de l'île Gloriette – 44093 Nantes Cedex 1



Mise à jour – juillet 2024